

Procédure en cas d'événement : accident/incident/situation à risque

Le but de cette procédure est d'**éviter les futurs accidents**. Souvent les situations se répètent et les accidents se ressemblent. En faisant remonter l'information mais aussi en sensibilisant les personnes autour de vous, vous contribuez à réduire le nombre d'accidents.

IMMEDIATEMENT

1. AGIR ! En cas de besoin **appeler le 115 ou 021 692 20 00**
2. INFORMER : En fonction du niveau de gravité : responsable d'unité et décanat

ENSUITE

3. ANNONCER : remplir le document d'annonce d'accident/incident/situation à risque
4. TRANSMETTRE : remettre le document à votre COSEC qui le transmettra à UNISEP
5. SENSIBILISER : Afin d'éviter de futurs accidents, informer et corriger la situation

1. Agir !

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident faites appel au **115** ou **021 692 20 00** pour **obtenir de l'aide**. Peu importe la nature de l'accident, feu, blessé, agression, etc, le 115 est le numéro d'entrée de toutes les situations d'urgence à l'Unil.

2. Informer

Chaque collaborateur est tenu d'informer spontanément, au plus vite et par la voie la plus directe, le correspondant de sécurité (COSEC) de son département de tout événement, qu'il juge significatif en matière d'hygiène, de sécurité, de santé au travail et de protection de l'environnement.

Si le danger n'est pas sous contrôle ou si son impact n'est pas limité, il est primordial d'informer au plus vite UniSEP, le responsable du groupe concerné ainsi qu'un représentant du décanat. Tout événement mettant en danger plusieurs personnes doit être remonté immédiatement.

3. Annoncer

Une fois la situation normalisée, vous devez remplir le formulaire d'annonce que vous trouvez sur la page d'UniSEP sous [Téléchargements](#).

Dans tous les cas, un formulaire d'annonce doit être rempli suite à :

- a. Un accident touchant une personne ;
- b. Un accident entraînant des dégâts matériels;
- c. Un incident technique entraînant une exposition de personnes à un agent dangereux
- d. Un événement entraînant une atteinte significative à l'environnement ;
- e. Un non-respect des consignes ou mesures de sécurité internes ou légales

N'oubliez pas que tout accident, professionnel ou non, impliquant une démarche médicale doit aussi être déclaré à l'assurance-accident de l'UNIL. Adressez-vous à votre secrétariat d'unité.

4. Transmettre

Le formulaire d'annonce doit être **remis au COSEC** de votre département/unité qui le **transmettra à UniSEP** via l'adresse unisep.sst@unil.ch. Le COSEC doit aussi avertir le **responsable d'unité**.

UniSEP, d'entente avec le COSEC pourra transmettre au CHS un rapport de l'événement afin de prendre des mesures de plus grande envergure.

5. Sensibiliser

UniSEP, le COSEC, le responsable d'unité et le décanat peuvent décider, tout en garantissant l'anonymat des personnes concernées, de :

- Informer sectoriellement ou largement de l'événement.
- Evaluer le risque (faire appel au groupe SST).
- Analyser la cause de l'événement.
- Faire appel à des spécialistes après avoir consulté le groupe SST d'UniSEP.
- S'informer du rétablissement des victimes.
- Prendre des mesures diverses pour diminuer le risque en respectant le principe STOP :

Stratégie : la Direction ou les responsables imposent de nouvelles règles.

Technique : des éléments de sécurité sont apportés, le procédé est modifié, les substances dangereuses sont remplacées, ...

Opération : la procédure est modifiée ou décrite en détail.

Personne : le comportement est modifié, utilisation de protection individuelle

Responsable	Quoi	Outils/Documents
	<p>Accident / Incident / Situation à risque</p>	
- Témoin - Victime	<p>AGIR En cas de besoin appeler le 115 021 692 20 00 depuis un tél. privé</p>	
- Témoin - Victime	<p>INFORMER En fonction du niveau de gravité : COSEC, UniSEP, responsable d'unité et décanat</p>	
- Témoin - Victime	<p>ANNONCER Remplir le document d'annonce À remettre au COSEC</p>	<p><i>Annonce d'accident/ incident/ situation à risque</i> www.unil.ch/unisep -> Téléchargements</p>
- COSEC	<p>TRANSMETTRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - le document à UniSEP - l'information au responsable d'unité 	<p>unisep.sst@unil.ch</p>
- COSEC - Resp. unité - Décanat - UniSEP.	<p>SENSIBILISER Si nécessaire: - Informer - Analyse de risque - Mise en place de mesures correctives</p>	